



**Portant délégation de fonctions à  
Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex  
Troisième Adjointe**

**LE MAIRE DE LA TRINITÉ,**

**VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes,

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex, en qualité de Troisième Adjointe au Maire,

**VU** la délibération en date du 28 mai 2020, fixant le nombre d'Adjointes à neuf,

**VU** l'arrêté n°23.02.43 du 11 avril 2023 portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex, Troisième Adjointe au Maire en matière D'ENVIRONNEMENT, RISQUES NATURELS, ESPACES VERTS, MOBILITÉS, REGLEMENTATION VOIRIE, RELATIONS AVEC LA SUBDIVISION METROPOLITAINE, REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DE COPROPRIÉTÉ.

**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de mettre à jour le présent arrêté.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n°23.02.43 est abrogé.

**Article 1 :** Monsieur Ladislas Polski, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex**, en sa qualité de Troisième Adjointe au Maire en matière **D'ENVIRONNEMENT, RISQUES NATURELS, ESPACES VERTS, MOBILITÉS, REGLEMENTATION VOIRIE, RELATIONS AVEC LA SUBDIVISION METROPOLITAINE, REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DE COPROPRIÉTÉ.**

**Article 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex.

**Article 3 :** Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés comme suit :

« Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex, Adjointe déléguée à l'environnement, aux risques naturels, aux espaces-verts, aux mobilités, à la réglementation voirie, aux relations avec la subdivision métropolitaine, à la représentation et défense des intérêts de la commune au sein des assemblées de copropriété »

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Fait à LA TRINITE, le 30 NOV. 2023

### Spécimen de signature

Madame Emmanuelle Fernandez-Baravex,  
Adjointe déléguée à l'environnement, aux risques  
naturels, aux espaces-verts, aux mobilités,  
à la réglementation voirie, aux relations avec la subdivision  
métropolitaine, à la représentation et défense des intérêts  
de la commune au sein des assemblées de copropriété.

Ladislav Polski,  
Maire de La Trinité.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le ..... 05 DEC. 2023 .....

Signature : .....